Ville de Genève Conseil municipal

PR-1279

5 décembre 2017

Proposition du Conseil administratif du 5 décembre 2017 en vue du bouclement de la proposition PR-597, crédit de réalisation terminé, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire d'un montant brut de 204512,15 francs, destiné à couvrir les dépenses supplémentaires brutes, hors recettes de 215 000 francs provenant de la commune de Cologny.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction et exposé des motifs

Selon les dispositions légales de la loi sur l'administration des communes B 6 05, article 30, alinéa 1, lettres e) et m), et de son règlement d'application B 6 05.01, article 35, cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final d'un crédit de réalisation terminé, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire destiné à couvrir les dépenses brutes supplémentaires.

La gestion de ce crédit incombe au Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Localisation		et enfantines

Libellé Sécurisation de 43 aires de jeux aménagées entre 1982 et 2001

N° PFI 091.007.04

N° OTP I460052101: 17 aires de jeux dans les parcs

I460052102: 26 aires de jeux dans les écoles primaires et

enfantines

Service gestionnaire Service des écoles et institutions pour l'enfance Service bénéficiaire Service des écoles et institutions pour l'enfance

Crédit	N° PR	Date de vote	Fr.
Réalisation	597	17 septembre 2008	2 838 000,00
		Montant total du crédit voté	2 838 000,00
		Montant des dépenses	3 042 512,15
		Dépassement brut	+ 204 512,15
		Revenus encaissés	215 000,00
		Non-dépensé net	- 10 487,85

Explication du dépassement

Le 11 mars 2008, un crédit d'un montant de 2 838 000 francs a été déposé au Conseil municipal de la Ville de Genève puis voté le 17 septembre 2008. Ce cré-

dit a été accordé afin de réaliser des interventions de sécurisation de 43 aires de jeux présentant des lacunes importantes quant aux normes de sécurité en vigueur.

Pour rappel, un premier crédit avait été octroyé au Service des écoles et institutions pour l'enfance dans le cadre de la proposition PR-477. Ce crédit a été bouclé depuis.

Le crédit accordé le 11 mars 2008 prévoyait la mise aux normes de 43 aires de jeux.

A l'exception de deux interventions légères (Bourgogne et Villereuse), tous les travaux prévus ont été réalisés; les projets ont été parfois différents de ceux initialement conçus, mais l'enveloppe d'ensemble a été tenue. Concernant les deux interventions susmentionnées, les travaux ont dû être réalisés dans l'urgence – avant même le vote du crédit. Ils furent donc financés par le budget de fonctionnement du service. Il s'agit de deux montants, qui cumulés sont inférieurs à 10 000 francs.

Parmi les aires de jeux sécurisées figurait celle de Pré-Picot.

Située sur les hauteurs du quartier des Eaux-Vives, sur le territoire de Cologny, l'école Pré-Picot a été construite et aménagée conjointement par la commune de Cologny et la Ville de Genève. Une convention lie les deux communes et définit la répartition des frais pour l'entretien et l'exploitation. La somme prévue dans le crédit du 11 mars 2008 reflétait toutefois la seule contribution de la Ville de Genève et non le coût total de la rénovation de la place de jeux.

Le devis général pour la mise en conformité et l'aménagement du préau de Pré-Picot a été finalement établi pour un montant total de 431 949,35 francs.

Le 5 mai 2011, le Conseil municipal de Cologny votait un crédit d'engagement de 215 000 francs destiné à financer, à raison de 50% et selon la convention, la participation de la commune de Cologny à l'aménagement de la place de jeux du préau du groupe scolaire de Pré-Picot, en collaboration avec la Ville de Genève.

L'opération ayant été réalisée par la Ville de Genève, celle-ci a pris en charge la totalité des dépenses liées à la mise aux normes; le dépassement budgétaire qui en résulte est compensé par une recette, correspondant à la participation de la commune de Cologny aux travaux de mise en conformité de l'aire de jeux de Pré-Picot.

Le crédit budgétaire se solde ainsi par des dépenses brutes qui excèdent les prévisions, compensées par une recette supplémentaire correspondant à la participation de la commune de Cologny.

En définitive, le crédit présente un non-dépensé de l'ordre de 10 487,85 francs.

Conclusion

Le Conseil administratif vous propose donc de boucler ce crédit de réalisation, qui présente un dépassement de 204512,15 francs, compensé par une recette extraordinaire de 215000 francs. Le non-dépensé se monte à 10487,85 francs.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération suivant:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le crédit de 2 838 000 francs voté par le Conseil municipal le 17 septembre 2008 (PR-597) est bouclé.

- *Art.* 2. Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire au crédit mentionné à l'article premier de 204512,15 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires brutes.
- *Art. 3.* Le crédit complémentaire à l'article 2 sera amorti avec le crédit initial sur les annuités restantes.

Annexe: récapitulatif

Récapitulatif

N° prop.	N° N° d'OTP rop.	Libellé	Date vote	Montant	Date vote Montant Dépenses Recettes voté effectives	Recettes	Non dépensé
	1460052	Un crédit destiné à la sécurisation de 43 aires de jeux aménagées entre 1962 et 2001		2'838'000.00			
282	1460052102	1460052102 Aires de jeux dans des écoles primaires et enfantines	17.09.2008		2'408'838.70	2'408'838.70 215'000.00	
	1460052101	460052101 Aires de jeux dans des parcs			633'673.45	00.00	
	STATE OF STA	Total cumulé sur le crédit terminé :		2'838'000.00	2'838'000.00 3'042'512.15 215'000.00	215'000.00	10'487.85